

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 20/06/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Quatre Juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, M. Didier JANSON, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN.

Secrétaire de Séance : M. André HEBRARD.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/40 : Décision modificative n°1 au budget assainissement (amortissements)

M. le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité de réaliser une décision modificative, considérant une erreur de comptabilité sur les montants des amortissements au budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- ACCEPTE la décision modificative n°1 (budget assainissement) suivante :

Imputation	Ouvert	Réduit
D F 023 023 (ordre)		23,82
D F 042 6811 (ordre)	68,82	
D I 040 1391 OPFI (ordre)	45,00	
R F 042 777 (ordre)	45,00	
R I 021 021 OPFI (ordre)		23,82
R I 040 2804181 OPFI (ordre)	68,82	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, M. André HEBRARD.